



Association

E ntraide aux
M alades de
M yofasciite à
M acrophages

Aluminium vaccinal :

Des années de recherche balayées par l'ANSM

**Communiqué de presse
du 16.09.2012**

Début 2012, l'ANSM (ex-Afssaps) a mis en place un appel à projets « pour la réalisation de recherches scientifiques de haut niveau sur la sécurité d'emploi des produits de santé ».

Les priorités pour 2012 concernaient :

- le renforcement du système de surveillance des produits, notamment des médicaments,
- la mobilisation de la recherche académique à but non lucratif sur la sécurité d'emploi, soit observée soit anticipée, pour permettre une meilleure évaluation de la balance bénéfice/risque des produits.

2 projets liés à l'utilisation de l'aluminium comme adjuvant dans les vaccins ont été déposés:

- « *Transport particulaire systémique par les phagocytes : sécurité des adjuvants vaccinaux* » par le Pr RK Gherardi, INSERM, Hôpital H. Mondor (Créteil),
- « *Myofasciite à macrophages : Critères diagnostiques non histologiques et scores prédictifs* » par le Pr FJ Authier, Centre de références des maladies neuromusculaires, Hôpital H. Mondor (Créteil).

Le 12 septembre, l'ANSM annonçait les projets retenus¹. **Aucun financement n'est accordé sur les questions de sécurité vaccinale, et en particulier sur la question des adjuvants à base d'aluminium.**

Paradoxalement, l'ANSM recommande officiellement de ne pas utiliser sur une peau lésée les déodorants contenant de l'aluminium! Les mêmes sels d'aluminium injectés directement dans l'organisme seraient-ils moins nocifs ? Ou le reconnaître serait-il plus dérangeant ? Dans ce cas, pour qui ?

Les personnes atteintes de myofasciite à macrophages (maladie neuromusculaire imputée aux sels d'aluminium utilisés dans les vaccins), leur famille, leurs proches, les milliers de personnes qui s'inquiètent à juste titre de la présence de cet aluminium dans les vaccins, ne sauraient rester sans réagir.

Les recherches scientifiques internationales mettant en cause l'aluminium vaccinal sont probantes. Les publications de ces travaux paraissent dans des revues à comité de lecture réputées. De nouvelles découvertes sont régulièrement publiées, y compris maintenant en Amérique du Nord, en Israël, en Chine².

La Ministre de la Santé Roselyne Bachelot a reconnu que « **Le rôle des sels d'aluminium pourrait être incriminé sous le bénéfice d'études complémentaires** » (Assemblée Nationale, 2 novembre 2010).

En décembre 2010, le directeur de l'Afssaps a soutenu le projet des chercheurs de l'hôpital H. Mondor auprès de l'Agence Nationale de la Recherche, en écrivant : « [ces travaux] montrent en effet qu'**une translocation au niveau cérébral de particules injectées au niveau musculaire, via les macrophages, est possible**. Par ailleurs, les résultats relatifs à l'implication d'un polymorphisme [génétique] sont encourageants et permettront peut-être à terme d'identifier **une sous-population à risque chez laquelle la vaccination aluminique devrait être évitée.** »

Depuis 1 an, plus de **50 parlementaires ont interpellé le Ministère** sur les questions de l'aluminium vaccinal³. Le **Groupe d'Etudes Vaccination de l'Assemblée Nationale**, composé en grande majorité de députés

¹ <http://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Premier-appel-a-projet-de-recherche-de-l-ANSM-23-projets-finances-Communique>

² <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22249285>

membres du corps médical, a demandé la mise en place d'un **moratoire sur l'utilisation de l'aluminium vaccinal**⁴.

L'Académie de Médecine elle-même reconnaît que l'aluminium peut atteindre le cerveau⁵, et que des adjuvants plus efficaces devront remplacer les sels d'aluminium.

L'ANSM, de par son rôle de vigilance sanitaire, aurait dû alerter depuis longtemps les autorités publiques afin que soient mobilisés les financements nécessaires à la recherche. **Il n'en a rien été.** Et elle annonce maintenant, alors qu'elle dispose de fonds spécifiques, qu'elle ne financera pas les travaux de recherche clinique et expérimentale sur l'aluminium vaccinal déposés par des chercheurs compétents, expérimentés et reconnus internationalement !! Quels que soient les arguments invoqués pour sauver les apparences et tenter de justifier ce refus (Les raisons sont présentées dans la note ci-jointe, ainsi que les commentaires des chercheurs), il s'agit là d'une faute inexcusable de l'ANSM.

Alors que de nombreuses commissions de l'ANSM se déroulent en toute transparence (scripts, vidéo, ...), cette fois-ci, les informations sont totalement absentes. Absence de vidéo, absence d'information sur les experts ayant évalué les dossiers et orienté les avis du jury « international » (en fait 12 français, 1 néerlandais, 1 portugais)... Le changement de nom de l'Afssaps n'est vraiment qu'un changement de façade.

Il revient maintenant au gouvernement de décider si la sécurité vaccinale est une priorité de Santé Publique. Il en va de la confiance des français dans la politique vaccinale.

Lors de la campagne présidentielle, **Marisol Touraine**, alors en charge du pôle social de la campagne de François HOLLANDE, s'est engagée⁶ :

François Hollande (...) a indiqué à cette occasion sa volonté d'assumer et de renforcer la recherche en matière de santé environnementale. Cette volonté reflète la nécessité de donner une place majeure à la dimension de prévention de notre politique de santé, aujourd'hui trop absente. (...)

De nombreuses études ont ainsi alerté sur le possible potentiel cancérigène et perturbateur endocrinien des sels d'aluminium. (...)

Dans le contexte de perte de confiance de nos concitoyens envers les institutions sanitaires, en particulier depuis la gestion catastrophique de l'épidémie de grippe A et la dénonciation de graves conflits d'intérêts ayant provoqué de trop nombreux scandales sanitaires, il faut donner les meilleures assurances de sécurité pour effectuer les vaccinations obligatoires dans l'intérêt de la santé de notre population. La nature des adjuvants utilisés dans leur fabrication doit faire l'objet d'une attention particulière et doit être communiquée aux familles afin qu'elles soient pleinement informées. Elles doivent également avoir le choix de faire procéder aux vaccinations obligatoires par des vaccins sans sel d'aluminium, d'autant plus que cela était le cas jusqu'en 2008 ».

Le gouvernement doit maintenant concrétiser son engagement de campagne, et (notamment) financer immédiatement la poursuite des recherches afin que soit compris au plus vite le processus de migration de l'aluminium dans l'organisme, ainsi que les conséquences de cette migration. Il s'agit d'un enjeu majeur de Santé Publique. Il en va de la crédibilité de l'engagement politique.

Dans l'attente de cette décision, nous restons vigilants et déterminés.

Association Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages (E3M) - www.myofasciite.fr

Contacts: Didier LAMBERT didierlamberte3m@free.fr Tél : 06 72 41 20 21

Siège social : 5 rue Breuillac Laydet 79000 NIORT Présidente : Sophie CHEVRY Tél : 05 49 77 56 87 Port : 06 03 47 59 78

³ <http://www.myofasciite.fr/?page=questionsParlementaires>

⁴ <http://www.myofasciite.fr/?page=deputesMoratoireAlVaccinal>

⁵ http://www.myofasciite.fr/?page=reponseE3M_AcademieMedecine20120713

⁶ http://www.myofasciite.fr/Contenu/Divers/Presidentielle2012_ReponsePS.pdf

Aluminium vaccinal : des années de recherche balayées par l'ANSM

Note complémentaire sur les projets refusés

1. « *Transport particulaire systémique par les phagocytes : sécurité des adjuvants vaccinaux* »
Projet présenté par le Pr RK Gherardi, INSERM, Hôpital H. Mondor (Créteil).

Justification du refus par l'ANSM reprise in-extenso :

« Les experts ont regretté que la forme chimique de l'aluminium considéré soit différente de celle utilisée dans les adjuvants vaccinaux. L'exposition à différents facteurs environnementaux et alimentaires, également sources d'aluminium, aurait également mérité d'être abordée. Enfin, la présentation du projet n'est pas conforme aux procédures énoncées ».

Commentaires du Professeur Gherardi :

« Je viens de prendre connaissance par un avis lapidaire que notre projet « Transport particulaire systémique par les phagocytes : sécurité des adjuvants vaccinaux » n'a pas été retenu dans le cadre de l'AO 2012 de l'ANSM. Les expertises ne nous ont pas été communiquées, malgré une demande immédiate de ma part dans ce sens.

Il est accablant de constater que ce projet qui a été bâti en tenant compte dans les moindres détails de l'intégralité des avis émis par les propres experts de l'AFSSAPS (j'en ai compté 17 qui se sont penchés sur ce dossier) à l'occasion de plusieurs navettes effectuées en 2010/2011 et soutenu à l'issue de ce « processus vertueux » par une lettre officielle signée de Mr Marimbert précédent directeur de l'agence soit une nouvelle fois retoqué par une agence gouvernementale. Les réserves sur le projet, telles qu'elles apparaissent dans l'avis synthétique communiqué, sont inacceptables :

- nous reprocher d'utiliser une forme chimique différente de celles des vaccins est abusif : nous montrons en préliminaire que l'administration d'un vaccin commercial contre l'hépatite B s'accompagne chez les souris d'une augmentation des dépôts cérébraux d'aluminium attesté par méthode biophysique, et l'analyse quantitative de la translocation grâce à l'aluminium isotopique Al26, utilise un hydroxyde d'aluminium tout a fait semblable à l'adjuvant vaccinal et considéré comme la référence de la littérature en la matière (Flarend et al, Vaccine 1997).

- Nous reprocher de ne pas aborder l'exposition aux autres sources environnementale et alimentaire d'aluminium, est parfaitement incorrect dans le cadre d'un appel d'offre de l'ANSM exclusivement dédié aux dangers des produits de santé.

- Quant au motif de non-conformité de la présentation du projet aux procédures énoncées, il serait risible s'il ne frisait la provocation au regard des souffrances des patients.

Combiné au retoquage simultané du projet de recherche clinique sur le même sujet déposé par le Pr FJ Authier, l'avis négatif de l'ANSM fait clairement apparaître que le système en place ne désire pas progresser dans l'exploration et la compréhension du signal de santé publique que nous avons actionné. Il me semblait que le nouveau directeur de l'Agence du médicament veillerait à protéger les donneurs d'alerte de son domaine. Apparemment il n'en est rien, la recherche peut s'interrompre.... ».

2. « *Myofasciite à macrophages : Critères diagnostiques non histologiques et scores prédictifs* »

Projet présenté par le Pr FJ Authier, Centre de Référence des maladies neuromusculaires, Hôpital H. Mondor (Créteil).

Justification du refus par l'ANSM reprise in-extenso :

« Les experts ont relevé des faiblesses méthodologiques notamment sur l'évaluation de la valeur diagnostique et le choix des critères. Les experts ont également regretté un manque de clarté pour ce projet qui combine procédures de diagnostic, de notation clinique, d'imagerie et d'étiologie des myalgies ».

Commentaires du Professeur Authier :

« Les "extraits synthétiques des rapports d'expertises" qui nous ont été transmis comme seule justification de la décision prise par le jury sont, de mon point de vue, insuffisants pour pouvoir apprécier la pertinence de l'évaluation réalisée. Je m'attendais à recevoir la copie des rapports d'évaluation et de l'avis circonstancié du jury, dans leur intégralité. J'en ai bien sûr fait la demande le 11/09 par courriel à Mr Cuenot (gestionnaire de l'appel d'offres à l'ANSM) qui ne m'a toujours pas répondu ni même pris la peine d'accuser réception de ma demande. Cette désinvolture est inacceptable. Ce projet a fait l'objet d'un important travail collectif impliquant plusieurs équipes renommées. En particulier la partie méthodologique avait fait l'objet d'une approche spécifique et je suis pour le moins surpris de nous voir reprocher des "faiblesses méthodologiques". Il nous est donc absolument nécessaire de disposer des éléments sur lesquels l'ANSM a basé son jugement pour que je puisse argumenter la réponse que je ne manquerai pas de faire au directeur de l'ANSM. ».